

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

13520 MAUSSANE LES ALPILLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Conseillers municipaux en exercice	9
Présents	6
Quorum	5
Votants	6

Séance du 09 juin 2026

---0000---

Le neuf juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué le trois juin deux mille vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président.

Étaient présents : Henri REYNOUD Vice-Président, Dominique STEKELOROM, Claire ARSAC, Yolande NADALIN, Bernadette SAMUEL et Marine CAMOUS.

Absents excusés : Jean-Christophe CARRÉ, Président, Murielle GARZINO et Marie-France NEEL

Secrétaire de Séance : Bernadette SAMUEL

N° 2026/06/09/02 - OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 avril 2026.

Rapporteur : Henri REYNOUD

Monsieur le Rapporteur rappelle que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Il y a donc lieu ce jour d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026.

Sur la proposition du Rapporteur,

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 avril 2026

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission à la sous-Préfecture le :

18 JUN 2026

Secrétaire de séance,
Bernadette SAMUEL



Le Président,
Jean-Christophe CARRÉ

Publication sur le site de la mairie le : 18 JUN 2026